

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

SEPTEMBRE 2018 N° 58



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Latbenque*

HULOT CLAQUE LA PORTE, MACRON RUGIT !

La prise de guerre de Macron n'aura duré que 15 mois...ce qui est déjà beaucoup quand on mesure le gouffre vertigineux qui sépare la pensée de Nicolas Hulot et celle de notre président. On ne pouvait pas imaginer une seconde que cet attelage improbable allait tenir longtemps. L'un est un farouche partisan de l'économie de marché en favorisant un capitalisme débridé...un système économique dont Hulot pointe avec justesse qu'il est LE responsable de tous les dérèglements écologiques auxquels l'humanité est confrontée. On peut reconnaître un certain courage à Nicolas Hulot qui a cru, sincèrement, pouvoir peser sur les décisions de ce gouvernement. On peut aussi lui reprocher une certaine naïveté pour s'être embarqué dans une telle galère avec, à la barre du navire, un timonier qui avait balayé d'un revers de main toute la problématique écologique durant sa campagne électorale. Pas un mot dans son programme ! Nicolas Hulot a peut-être caressé l'espoir de devenir, pour son patron, le nouveau Paul Ricœur qui allait convertir le président à la prise en compte réelle des enjeux écologiques. En vain ! Au-delà des mots, des envolées lyriques et des barnums médiatiques avec la COP 21, rien de fondamental n'a eu lieu durant ces 15 premiers mois de la gouvernance Macron et notre écologiste préféré des français a bien fait de quitter ce bateau.

La façon dont il est parti restera dans les annales, une démission avec panache, sans prévenir qui que ce soit du monde politique... ni le président, ni le premier ministre. Macron, en grand Jupiter qu'il est, a dû apprécier ce coup de pied de l'âne quand il a appris la nouvelle dans son avion qui l'emmenait vers le Danemark. Intérieurement du moins, il a dû rugir de colère devant ces mauvaises manières et ce manque de respect envers le monarque. C'est peut-être pour prolon-

ger ce rugissement qu'il a fait appel à... François de Rugy ! Au-delà de ce mauvais jeu de mots, les vraies raisons sont ailleurs : le président a trouvé un écolo macrono-compatible et il n'aura pas à douter de la fidélité de ce ministre à sa botte. Qu'il se méfie quand même de cet homme politique qui après avoir quitté les Verts est allé goûter la soupe socialiste avant de se jeter dans les bras de Macron, en reniant au passage son engagement à soutenir le candidat Benoît Hamon. Autrement dit, malgré la bonne nouvelle de la grande mobilisation de la marche pour le climat le 8 septembre dernier, n'espérons pas grand-chose de ce changement de ministre et il est à craindre que le big-bang espéré par Hulot avec sa démission ne soit qu'un pétard mouillé, une démission de plus du énième ministre de l'Ecologie...une valse habituelle qui a épuisé une vingtaine de ministres depuis Robert Poujade en 1971.

La vraie question à se poser est peut-être la suivante : pourquoi un ministère de l'Ecologie ? L'écologie n'est pas une idée fantaisiste. C'est une pensée politique à part entière, une vraie révolution culturelle. Un projet de société qui nous oblige à imaginer un autre mode de vie, de production et de consommation avec, comme valeurs structurantes, le respect du vivant, une remise en cause de la croissance sans fin, une vision à long terme ...bref la seule pensée qui pourrait permettre à l'humanité, face à l'urgence écologique, un quelconque espoir de poursuivre sa route. Utopie ? Sans doute ! Mais c'est un modèle de développement... comme peuvent l'être le capitalisme, le libéralisme, le socialisme, le communisme... Imagine-t-on un instant un ministère du capitalisme ? Un ministère du socialisme ? Un ministère du communisme ? Non, bien sûr ! Alors pourquoi un ministère de l'Ecologie voué, par nature, à l'impuissance

puisque ce ministère s'intègre dans des gouvernements dont les ambitions économiques sont aux antipodes des fondements de l'écologie. On peut à la rigueur comprendre un ministère de l'Environnement censé réguler au mieux tous les désordres occasionnés par l'économie de marché. Mais un ministère de l'Ecologie n'a aucun sens tant que nous n'aurons pas changé de logiciel, tant que nous n'aurons pas intégré pour de bon les enjeux fondamentaux de l'écologie.

Alors que faire ? La réponse est simple : prendre le pouvoir. Ce jour-là viendra...peut-être plus vite qu'on ne l'imagine où un candidat écologiste gagnera les élections présidentielles françaises et formera un gouvernement écologiste où tous les ministères (pas seulement celui de l'Environnement) seront habités par cette volonté de gouverner en tenant compte de tous les enjeux pointés par les thématiques écologistes (Energie, Agriculture, Transport, Qualité de vie,

Santé, Commerce, Habitat, Environnement, Economie, etc...).

Pour cela, autorisons-nous à rêver, il faudra faire preuve d'intelligence collective et arriver à réunir dans une même dynamique politique tous les partis qui ont mis l'écologie au cœur du réacteur de leur programme. Ils sont nombreux mais divisés. A défaut de ce combat commun, les luttes intestines et la guerre des égo persisteront et nous continuerons à avoir des gouvernements de l'ancien monde avec des ministères de l'écologie destinés uniquement à faire du greenwashing, à reverdir des programmes économiques où les lois du marché et la croissance sans fin sont l'alpha et l'oméga du sacro-saint Progrès.

Daniel Pasquier

LES TRESSEUSES DE PAILLE



L'an dernier, la mairie de Lalbenque a commandé à une artiste locale un tableau de 3 mètres de largeur sur un mètre de hauteur évoquant les tresseuses de paille, autrefois nombreuses à Lalbenque.

Après avoir fait une maquette respectant les proportions du tableau final, pour des raisons pratiques, la peinture définitive a été réalisée en 3 panneaux d'un mètre sur un mètre, devant être présentés ensemble, puisque l'œuvre était conçue pour faire un tableau unique.

Les trois tableaux assemblés sont très beaux. Ils donnent un format panoramique, une idée de "collectif", chacune des trois parties se raccordant parfaitement, grâce à des couleurs et des ombres s'enchaînant harmonieusement. Le journal de la mairie de Lalbenque « LALBENQUE-INFOS » présentait d'ailleurs ce triptyque (c'est le terme exact employé dans l'article) en mettant côte à côte les trois tableaux avec la promesse d'un texte sous l'ensemble de l'œuvre pour expliquer en quoi consistait le travail des tresseuses de paille d'autrefois.

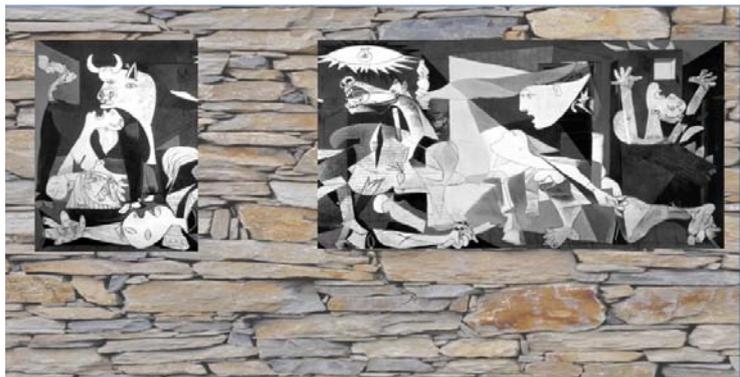
Or, quelqu'un (l'adjointe chargée de ce dossier, peut-être influencée par un autre élu) a eu l'idée saugrenue de séparer les trois tableaux, d'un côté un tiers de l'œuvre sur un mur et

les deux autres tiers sur le mur d'en face, alors qu'il y a la place suffisante pour exposer l'ensemble sur un seul mur, comme c'était prévu. Cette disposition vient saboter le concept initial de l'artiste. Et cette peinture ne trouve sa véritable dimension que si les trois tableaux sont exposés côte à côte.

Alors, pourquoi cette idée aberrante et irrespectueuse de découper les tresseuses de paille ? Renseignement pris, la raison serait : *"C'est comme ça et pas autrement ! C'est une question d'équilibre et d'esthétique et, de toute façon, la mairie est désormais propriétaire de cette œuvre et elle peut en faire ce qu'elle veut"* Un tel argument laisse rêveur en termes d'esprit démocratique...d'autant que le Code de la propriété intellectuelle dit exactement l'inverse ! *« Une œuvre d'art ne peut être modifiée sans accord de l'artiste. Tout artiste a droit au respect de son œuvre et conserve sur cette dernière un droit moral, même après que l'œuvre a été vendue. Il en est de même en cas de commande d'une œuvre par une institution publique. Le propriétaire d'une œuvre ne détient qu'un droit corporel sur le support de l'œuvre. L'artiste ou ses ayants droit ne perd jamais son droit moral, qui est imprescriptible, perpétuel et inaliénable (article L121-1 al. 2 du Code de la propriété intellectuelle).*

D'autre part, selon l'ADAGP (Société française de gestion collective des droits d'auteur dans les arts visuels), « *Il est interdit de porter atteinte à l'intégrité d'une œuvre d'art, même quand on en est le propriétaire. Car le droit moral de l'artiste est perpétuel et inaliénable. Le domaine artistique constitue le seul secteur où le droit de propriété est moins fort que le droit d'auteur.* »

Questions : Si "*Les tresseuses de paille*" avait été livré en une seule pièce, les commanditaires auraient-ils sorti leurs égoïnes pour découper en deux l'œuvre originale ? D'ailleurs, pourquoi en deux ? Grâce à Photoshop, j'ai réussi à couper en 10 le tableau de 3 mètres, pour en faire de charmantes décors pour masquer une prise de courant, garnir un espace sombre, sorte de cache-misères multiples envahis-



sant la salle de la Halle, comme une galerie de portraits.

Puisqu'il semblerait qu'une œuvre soit modifiable à merci, j'ai retravaillé "*Guernica*".

Cette fresque pourrait s'afficher agréablement en deux ou trois parties, rendant moins pesante l'atmosphère terrifiante du tableau original.

On peut aussi coloriser cette œuvre un peu triste, à l'origine en noir et blanc, en faire une sorte de tragédie joyeuse.

Je trouve la *Joconde* un peu joufflue. Peut-être pourrait-on la photoshopper pour lui creuser légèrement les joues, et aussi poser des lunettes sur son regard triste, avec une pub Afflelou en bas à gauche et une petite subvention du marchand de lunettes.

Avec de tels excès de pensées, après avoir coupé un tableau, on pourrait couper des films, afin d'y insérer des pubs : *La grande bouffe*, avec un pub Lotus, *Titanic* avec Costa croisières, *Massacre à la tronçonneuse* avec Mc Cullogh, *Psychose* avec Jacob Delafon...

Heureusement, personne n'osera jamais aller aussi loin dans le mauvais goût. Faut toujours que j'exagère, c'est plus fort que moi !

Philippe Absous

HALTE-PELERINS OU ABRI DE JARDIN ?

Regardez bien la photo de cet abri de jardin qui appartient à la maison en cours de construction juste derrière, à 10 mètres du mur de la maison. Un bel abri de jardin ma foi, de 20 mètres carrés, dans lequel le futur propriétaire pourra y ranger bûches, brouettes, tronçonneuse et autre motoculteur pour entretenir son biotope. Hélas, cette construction en bois n'est pas l'abri de jardin appartenant à la maison en briques...mais la future halte-pèlerins qu'a décidé de construire la Communauté de communes. Le but de cette halte est de proposer aux marcheurs un abri pour se reposer, y trouver un point d'eau avec, en prime, la possibilité d'utiliser des toilettes sèches si besoin était. Une première halte de ce genre est en cours de construction au cœur du village de Bach.

Franchement, n'y avait-il pas un endroit plus propice pour venir construire une telle halte à dix mètres d'une maison d'habitation ? Vu la proximité de la maison, on aurait presque pu passer un contrat avec le futur propriétaire pour qu'il se charge de l'accueil des marcheurs en leur proposant un coin repos, un point d'eau et la possibilité d'utiliser ses propres toilettes !!! Un tel contrat aurait coûté moins cher à

la collectivité. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté le président de la Comcom, le conseil communautaire et le Parc Naturel des Causses du Quercy. Notre association,



l'ASEL, par l'intermédiaire de son représentant au conseil communautaire, n'a cessé de dénoncer le choix de cet emplacement. Rien n'y a fait ! D'autant que l'urbanisation va continuer à se développer dans cet endroit autrefois si paisible à tel point que cette halte-pèlerins va se retrouver, à terme, en bordure d'une zone urbanisée.

Il y avait franchement mieux à faire que de venir planter cette halte dans un tel site. D'autant que l'immense majorité des pèlerins en marche vers Cahors sont, à cet endroit, en tout début de journée de marche et qu'ils n'éprouvent nul besoin de se reposer et de se restaurer. C'est plutôt sur la commune de Flaujac-Pujols, à mi-chemin entre Bach et Cahors, qu'il aurait été judicieux d'implanter cette petite structure.

Le maire de Flaujac-Poujols était prêt à accueillir cette halte et avait les réseaux d'eau nécessaires pour satisfaire un accès à l'eau. Une fois de plus, on s'est entêté à ne rien changer aux plans initiaux.

Ah, au fait, combien a coûté à la collectivité ce bel abri derdin ? La petite somme de 39 400 euros ! Une somme qu'il faut, avec la halte-pèlerins de Bach, multiplier par deux. 78 800 euros ! Une bagatelle ! Mais comme l'Europe en paye

22 %, l'Etat 25 %, la Région 13 % et le Département 15 %, il ne reste que 25 % de cette somme à la charge de la Communauté de communes. Est-ce une raison pour ne pas réfléchir, en amont, au meilleur emplacement possible pour satisfaire les besoins des marcheurs et des pèlerins ?

Daniel Pasquier

LUGAGNAC : DEUX PROJETS DE PARCS DE LOISIRS

Dans le courant du mois d'octobre 2017, les Lugagnacois ont commencé à prendre conscience petit à petit de deux projets de bungalows touristiques déjà bien avancés, intégrés au printemps dans une révision de la Carte Communale.

L'un des deux promoteurs a l'idée de construire des cabanes de luxe avec jacuzzi privatif. Il a choisi un lieu près du *mas de Benech* (direction Cénevières) pour son panorama unique et sa quiétude parfaite. L'autre projet, celui d'un promoteur immobilier, vise une combe en pleine campagne sauvage au *Cap del Coual*, à mille mètres à l'ouest du bourg. À côté, il y a des brebis, des chevaux et des cèdres. Pour bâtir son village vacances (bungalows en bois sur pilotis avec piscine, balnéothérapie, restauration, épicerie, parking...) il serait obligé de déplacer un troupeau de vaches, au grand dam de l'exploitant, vers des terres arides peu convenables aux bovins et loin de sa maison. Devant cet argument, on entend : « Je ne comprends pas son attitude, nous pouvons lui offrir trente ou cinquante hectares ailleurs ! » ainsi que, « Ce n'est pas un terrain agricole. »

Ce dernier promoteur a proposé son projet à une poignée des communes voisines qui ont toutes refusé disant qu'elles n'étaient pas intéressées. Le maire de Lugagnac, lui, soutient à fond les deux promoteurs. C'est son droit. Mais, une fois approché, au lieu de consulter les villageois publiquement, il a développé les projets en divulguant le minimum, même à ses conseillers municipaux dont un seul est un agriculteur. Pour être véritablement au courant, il a fallu la réunion publique du 23 novembre 2017 où le bureau d'études payé par la mairie est venu présenter ces deux projets. On était là seulement pour recevoir des informations et toute tentative de discussion n'a rencontré que dédain, se heurtant à un mur avec, en prime, une leçon sur les principes de démocratie.

À la Communauté de communes, le 8 février dernier, certains conseillers ont déploré une sorte de passage en force. Le président a proposé qu'on vote à ce stade non pas un soutien mais une « non opposition ». Malgré ceci, 8 personnes contre 24 se sont abstenus, ce qui dénote une mesure de résistance. Ils se plaignent de l'insuffisance d'informations sur ces projets avant d'avoir voté. En effet, alors que la Communauté de communes commence à peine sa concertation pour son nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire, Lugagnac serait arrivé avec sa demande de révision de sa

carte communale à la hâte pour ne pas avoir à intégrer ses deux projets (sans compter le camping naturiste de 80 hectares à Lalbrade déjà en activité) dans l'ensemble des aménagements touristiques de la Comcom. N'est-on pas là dans l'excessif et la démesure ? Et si d'autres communes voulaient proposer leurs propres idées ? À commencer par Limogne, à trois kilomètres de Lugagnac, qui tient à son nouvel établissement hôtelier.

D'autant que l'élaboration d'une carte communale est bien moins contraignante qu'un PLUI car, avec une carte communale, on se contente de délimiter les zonages constructibles sans réfléchir aux aménagements internes dans ces zones. Ça veut dire que la tant attendue enquête publique, prévue pour cet automne, ne pourra pas stipuler plus que le zonage, en ignorance de ce que l'on fera dedans ! Le public sera invité à écrire ses observations sur des non projets ! Quelles que soient les informations provenant de la mairie et des deux promoteurs, rien n'est assuré, rien n'est fiable. Par exemple, le promoteur pourrait être sincère sur sa volonté de ne pas étaler du béton partout, mais si d'ici quelques années son entreprise ne démarre pas, rien ne l'empêchera de la vendre à un autre promoteur moins scrupuleux.

Une deuxième réunion publique du 7 janvier demandée par les habitants n'étant pas moins décevante que la première, constatant que ces deux projets se sont mis à dos les gens, un collectif citoyen s'est créé pour ramasser les morceaux en quelque sorte; chercher la bonne voie; commencer par examiner objectivement et sereinement les raisons avancées pour ces deux projets et si elles correspondaient à la réalité.

Le maire répète à maintes reprises que Lugagnac devient un mouvoir et que « il faut faire quelque chose ». Dans un certain milieu de la vie publique quercynoise le terme « désertification » est à la mode. Avec un air de résignation, ces gens-là laissent entendre qu'il ne reste plus rien économiquement que le tourisme de masse passif et éphémère. Une estimation moins pessimiste serait que la question de fond n'est pas vraiment l'âge des gens (la vieillesse peut apporter une richesse d'esprit) mais plutôt la fragmentation sociale liée à un ensemble de facteurs. Ensuite, essayer d'éviter que la solution n'empire les choses - ne pas nuire au patient, comme dit le serment d'Hippocrate.

Il semble ici que la solution soit en décalage avec le problème car elle n'offre réellement pas grand-chose en gain économique; elle augmente l'artificialisation du sol et donc elle perturbe la relation de l'homme avec son milieu. Nous sommes tous témoins de la diminution nette et alarmante de la flore et la faune d'une année sur l'autre.

À aucun moment, ni la mairie ni les promoteurs n'ont donné l'impression d'avoir bien réfléchi à ces questions, mais plutôt de faire abstraction des détails peu commodes de ces projets en citant les experts sélectivement. En contrepartie, c'est à nous d'étayer nos affirmations. Ce sont des sujets, bien sûr, à explorer plus en profondeur dans un autre article, y compris la question des vraies options pour faire vivre un village sur le causse. Il est évident que les effets et les implications de cette problématique rayonnent dans les communes voisines et même beaucoup plus loin. C'est pourquoi le collectif citoyen a créé son réseau de sympathisants et il reste encore des places !



Cabane de Lugagnac. Dessin à la plume encre de chine sépia - Copyright : Isabelle Blin

Le collectif Causse en cause

Pour contacter le collectif : caussencause@laposte.net

MAIS DE POPULATION : RECOLTE LE 13 OCTOBRE

Début mai dernier, sur une parcelle appartenant à Etienne Conquet, nous avons semé 3000 mètres carrés de maïs population, à savoir une de ces vieilles variétés de maïs, non hybride, qui étaient utilisés par les paysans jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Ce maïs population (ou « de pays ») provient de la sélection paysanne et a souvent été obtenu par tâtonnements. Des variétés moins uniformes qu'un maïs hybride mais plus adaptables aux conditions locales et aux évolutions climatiques. Les variétés de maïs hybrides ont commencé à remplacer les variétés population à partir de la seconde Guerre Mondiale, au moment de la « révolution verte ». Afin de s'affranchir des variétés hybrides des Etats-Unis, la France a alors favorisé le développement de variétés hybrides nationales. Ces dernières, créées par l'INRA, ont été diffusées largement et les maïs population ont été retirés du catalogue officiel des semences en 1960.

Face au risque de contamination des semences de maïs par des OGM et au coût élevé des semences hybrides en bio, des agriculteurs bio se sont intéressés à nouveau aux variétés

population. C'est dans ce mouvement de refus des maïs hybrides et surtout des maïs OGM que s'inscrivent les multiples plantations et récoltes de maïs population dans le Sud-Ouest et ailleurs. L'ASEL apporte sa petite part et distribuera les semences récoltées pour que soient propagées un maximum de semences à tous ceux qui en voudront.

Il s'agit d'une variété (le rouge d'Astarac) que nous avons été chercher en février dernier dans le Gers, dans le petit village de Sarrant. La date de la récolte est fixée au samedi après-midi du 13/10 à 15 heures. Rendez-vous est donné à tous ceux et celles qui voudraient participer à cette journée avec le ramassage à la main des épis de maïs, l'enlèvement des feuilles des épis (appelé en occitan le despélouçage !), un débat vers 18 heures dans la salle de Saint-Hilaire avec un animateur du réseau « Semences Paysannes » et un repas pris en commun dans la même salle de saint-Hilaire. Pour tous ceux qui souhaitent participer, prière de téléphoner au 06 43 71 35 03. Ou, rendez-vous, le samedi 13 octobre, à 14 h 30, devant l'église de Saint-Hilaire. *Comite de rédaction*

ŒUFS DE PIGEONS, FIENTES ET DEPIGEONNISATION

L'opération de tentative de diminution de la populations des pigeons de l'église Saint-Quirin de Lalbenque aura duré un an et demi et n'aura pas porté les fruits escomptés. Depuis février 2017, des bénévoles de l'ASEL montaient tous les 10 jours écraser les œufs pondus par les femelles, pensant que cette opération allait peu à peu faire disparaître la population envahissante des pigeons dans les combles de l'église. Malgré les 3000 œufs écrasés, la population a peu diminué car les femelles, opiniâtres, répondaient systématiquement après la disparition de leurs œufs.

La municipalité a donc décidé, à juste titre, de prendre les grands moyens et de confier ce travail à des entreprises pri-

vées. Dans un premier temps, l'entreprise HDD de Toulouse est venue fin août évacuer toutes les fientes accumulées depuis des décennies. Le tonnage est impressionnant : environ 60 tonnes de fientes ont été retirées et l'entreprise n'a pas pu en venir à bout. Seules le dessus des voûtes centrales et le dessus des chapelles latérales gauches ont été nettoyées. Elle devra revenir l'an prochain terminer le travail au-dessus des chapelles latérales droites. La même entreprise a grillagé l'ensemble des orifices et fenêtres par lesquels entraient la population pigeonne. Coût total de l'opération : 16 000 euros.

Désormais, plus aucun pigeon ne peut entrer dans l'église. Que faire des centaines de pigeons qui continuent à se percher et à salir les toitures de l'église et des maisons avoisinantes ? On aurait pu rouvrir les divers pigeonniers de Lalbenque et inviter la population pigeonne à nicher dans les boulins pour pouvoir ramasser ensuite et commercialiser la fiente ! C'était autrefois la coutume. Mais, autre temps, autres mœurs ! **La mairie a décidé de procéder à une éradication de cette population** en faisant appel à une société spécialisée dans la capture des pigeons. La société SACPA de Casteljaloux effectuera la capture des pigeons par l'utilisation de 2 cages de capture d'une capacité de 100 pigeons et, régulièrement, les pigeons capturés seront emmenés à Bonrepos, dans le 31, **pour être euthanasiés** à l'aide d'un appareil à étourdissement et euthanasie des petits animaux. Montant de l'opération : 2500 euros.

L'ASEL ne peut que s'insurger de cette disposition. La mise à mort n'est pas la seule solution envisageable. D'autres possibilités existaient : l'effarouchement par des rapaces (faucons...). Et même avec les cages de capture, il reste la possibilité de les relâcher à quelques centaines de kilomètres de Lalbenque. C'est ce que font certains fauconniers qui relâchent les pigeons dans les Pyrénées pour éviter une mise à mort inutile. A l'heure où la biodiversité se réduit drastiquement il est regrettable que la municipalité de Lalbenque n'ait pas étudié des solutions plus respectueuses de la vie animale. L'ASEL va intervenir pour tenter de faire modifier cette décision municipale.



Pour ceux et celles qui désirent se procurer gratuitement de la fiente de pigeons pour s'en servir comme engrais (taux d'azote autour de 9 %), possibilité de se servir sans restriction en allant chercher ces fientes derrière la zone artisanale de Lissaure. Pour aller sur ce terrain, il faut prendre, avant le magasin Gamm Vert, la petite route appelée « Chemin du Petit Escamps », rouler quelques centaines de mètres et, au croisement du premier chemin de terre, au niveau d'une jolie croix en pierre, tourner à droite dans ce chemin. Les fientes sont à disposition sur un terrain vague, à deux cents mètres, sur la droite.

Le comité de rédaction

1000 MAINS A LA PATE : 4 ème EDITION

Pour la quatrième année consécutive, la population est invitée à participer à la belle aventure des 1000 mains à la pâte. Le principe est simple : le premier samedi d'octobre, sont invités à se rassembler tous les bénévoles désireux de consacrer une journée par an à embellir le chemin de Saint-Jacques, à le débroussailler et à restaurer murets et petit patrimoine. Pour rappel, le tronçon du chemin entre Bach et Cahors est classé, depuis décembre 1998, au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco. Nous fêtons cette année les 20 ans de cette inscription qui représente une belle vitrine pour notre territoire.

C'est, depuis février dernier, l'association « Mille mains à la pâte » qui gère l'ensemble de cette opération avec l'aide des collectivités locales et de tous les partenaires qui souhaitent s'investir financièrement. Chacun peut venir avec son savoir-faire et, pour ceux qui n'ont pas de compétences particu-

lières, 50 chefs de chantier seront là pour conseiller et apprendre les gestes à faire pour le travail de la pierre sèche.

Pour cette édition 2018, promesse est faite de passer un bon moment ensemble, fait de convivialité et de générosité avec la satisfaction du travail accompli en faveur de la préservation de notre bien commun. L'ASEL invite tous ses adhérents et l'ensemble de la population à participer à cette journée. Rendez-vous est donc pris pour **le samedi 6 octobre 2018, à 8 h 30, à la salle des fêtes de Vaire**. Pour la bonne organisation de la journée, il est **INDISPENSABLE** de s'inscrire avant le **mardi 25 septembre**. Vous trouverez les bulletins de participation dans les mairies, tous les commerces et les offices de tourisme de Lalbenque ou de Limogne...ou, plus simplement sur Internet, sur le site www.lalbenque.net.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

L'ultime épisode du procès de la ferme-usine des 1000 vaches s'est tenu ce 13 septembre à Amiens. Cinq militants et une militante de la Confédération paysanne poursuivis au civil pour leur action syndicale de démontage ont été condamnés à verser 120.000 € de «dédommagements» au propriétaire de la ferme-usine. Ils avaient pourtant été reconnus par la cour d'Appel comme participant à «une action collective de lanceurs d'alerte». Ces six militants avaient été pris au hasard parmi l'ensemble des acteurs présents le jour de l'action ! Une fois de plus ont été jugés des syndicalistes engagés dans la construction d'un mo-

dèle agricole ouvert sur le futur en ce qu'il défend depuis plus de 30 ans un monde respectueux de la nature et des Hommes. La répression syndicale envers ces porteurs d'espoir est inacceptable, alors même que d'autres se permettent des centaines de milliers d'euros de dégâts sur des biens publics chaque fois qu'ils manifestent. Ceux-là ne sont jamais poursuivis et ne remettent pas en question le modèle dominant porté par le syndicat majoritaire, la FNSEA, qui sous-tend et entretient le désarroi des paysans.

La Confédération Paysanne

UNE STATUE DE LA PAIX A LALBENQUE

Novembre 2008 : l'association les Amis de Lalbenque entamait une décennie de travaux ayant pour objectif de commémorer la Première guerre Mondiale et de rendre hommage aux Poilus de Lalbenque. La grande exposition permet de mettre en lumière des documents, photos, lettres...fournis par les familles. Depuis, un livre mémoire, toujours disponible, fut édité à deux reprises.

Novembre 2014, l'association s'engageait à commémorer chaque année du Centenaire en bâtissant une exposition particulière dans le contexte précis du conflit. Pari tenu ! L'année dernière, le voyage à Verdun a permis de fouler la terre de la Meuse, au cœur du souvenir de l'effroyable bataille de chair, de boue et de sang.

Novembre 2018, le 11 novembre à 11h, nous célébrerons les cent ans de l'Armistice ! Cent ans ! Les Amis de Lalbenque ont préparé un programme exceptionnel avec plusieurs grands moments :

Samedi 20 octobre : Messe, Cérémonie officielle au Monument aux Morts de Saint-Hilaire. Dimanche 21 octobre à St-Hilaire : Repas suivi du spectacle de Patrice Bourgeon « Moi mon colon, 14-18 et pourtant on chantait » coproduit par la Scène nationale d'Albi (20 € / Inscription au 06 77 16 62 44 ou 06 76 08 63 57)

Dimanche 10 novembre à Lalbenque, Inauguration de l'exposition et de la Statue de la Paix, lâcher de ballons par les enfants

Dimanche 11 novembre : Messe, Cérémonie officielle aux Monuments aux Morts de Lalbenque, repas partagé et bal de l'Armistice à la salle des fêtes de Lalbenque.

Comme vous venez de le comprendre, l'association érigera « La statue de la Paix », sur la place de l'Etang à Lalbenque, une magnifique sculpture réalisée par l'artiste montalbanais Michel Bosio. Pourquoi une statue de la Paix ? Pour sortir de la guerre, il faut célébrer la paix. Une statue pour symboliser l'espoir éternel des hommes qui construisent la paix, de ceux qui la souhaitent chaque jour, de ceux qui la chérissent car elle est précieuse et fragile comme un diamant dans un écrin de cristal, hier comme aujourd'hui, ici sur nos terres du Causse et là-bas, au-delà des mers, au-dessus des frontières.

Afin de réaliser et de financer cette belle statue, l'association a besoin de vous. Nous vous invitons à souscrire à cette démarche et à venir soulever le voile de la paix, le samedi 10 novembre à 15h30. Retrouvez le bulletin de souscription dans vos commerces et services et sur le site de l'association Les Amis de Lalbenque.

Signe de la qualité de cette programmation, le comité départemental du Centenaire du Lot a transmis le dossier des Amis de Lalbenque à la Mission Centenaire. Un groupement d'intérêt public créé en 2012 par le Gouvernement dans la perspective de préparer et de mettre en oeuvre le programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale au niveau national. Le comité de labellisation présidé par l'histoire Antoine PROST, réuni en juillet, après avis de son conseil scientifique a décidé de labelliser le programme des Amis de Lalbenque.

Kévin Delon pour les Amis de Lalbenque

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

CE COFFRE NE CONTIENT PAS DE VALEURS

Si vous faites partie de ceux et celles qui résistent aux sirènes du Carrefour Contact en continuant de faire vos courses dans le centre du village pour faire vivre les petits commerces du centre-bourg de Lalbenque et si vous garez votre voiture sur le parking de la place de la Bascule devant le Crédit Agricole, il est un détail qu'il ne faut pas manquer. Rien de spectaculaire bien sûr et cette curiosité de figure pas dans les circuits touristiques proposés par l'Office du Tourisme. Il est probable que beaucoup d'entre nous n'ont pas remarqué ce petit texte anodin écrit discrètement au-dessus de la boîte aux lettres du Crédit Agricole : « **Ce coffre ne contient pas de valeurs** ». Une petite phrase destinée, on s'en doute, à décourager d'éventuels voleurs ou perceurs de coffres qui viendraient nuitamment dépenser une énergie inutile. Relisez bien cette phrase anodine : ce coffre ne contient pas de VALEURS ! On n'y parle pas d'argent, on n'y parle pas d'espèces, on n'y parle pas de pognon...on parle de valeurs !

Quand j'étais petit, ma famille, mon instituteur, le curé du village, mes professeurs du collège...tout ce petit monde m'a inculqué un tas de valeurs... morales, religieuses, philosophiques, citoyennes, politiques... Sortes de vertus qui nous guident, on nous apprendait les valeurs humaines destinées à nous former et à nous permettre d'affronter des vies d'adultes harmonieuses. Cinquante ans plus tard, le mot « Valeur », mot noble s'il en est, en est venu à désigner l'argent, la monnaie, le fric, le pognon... autrement dit l'inverse des belles valeurs qu'on a essayé de m'inculquer autrefois. Outre qu'il s'agit là d'une insulte à ce mot, une sorte de crachat aux valeurs morales et philosophiques, cette anecdote, hélas devenue courante, montre vers quel abîme nous avons glissé en si peu de temps. Le capitalisme et la société de consommation démesurée ont fait de tels ravages que l'ar-

gent a été érigé en une vraie valeur, sur le même piédestal que la solidarité, la fraternité, le partage, la loyauté...et tant d'autres valeurs fondamentales qui permettent à nos sociétés de vivre en harmonie. Pire ! Le libéralisme nous a fait un tel lavage de cerveau que l'argent est devenu la seule vraie valeur, celle après laquelle tout le monde court éperdument sans nous apercevoir que nous sommes victimes d'une grande illusion et que, demain, les réveils vont être terribles.

Pour comprendre comment va le monde, on peut bien sûr regarder, médusés, le dérèglement climatique, les écarts abyssaux entre les riches et les pauvres qui ne cessent de se creuser, les phénomènes migratoires, la disparition de la biodiversité... et tant d'autres choses qui devraient nous scandaliser et nous empêcher de dormir. On peut aussi tout simplement poser sa voiture devant le Crédit Agricole de Lalbenque et lire et méditer cette petite phrase anodine : « **Ce coffre ne contient pas de valeurs** ». Tout est dit ! Rien à rajouter !

Messieurs les banquiers, il serait bon que vous cessiez d'insulter le regard des passants ou de vos clients qui déposent du courrier dans votre boîte à lettres. Au minimum, changez la formulation et écrivez « Ce coffre ne contient pas d'argent » ou « Ce coffre ne contient pas d'espèces ». Mais de grâce, supprimez ce mot « Valeur » ! Cessez d'afficher l'arrogance de l'argent-roi. Dans le cas contraire, nous serions amenés à considérer que cette banque ne respecte vraiment aucune valeur !

Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué le dernier ruisseau et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible. » (Proverbe issu de la sagesse amérindienne)

Daniel Pasquier

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>
Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individuel : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06